



Termes de la location et utilisations du rétroprojecteur et de l'écran.

Les conditions de la location (pour un particulier)

- 1) La location de ces 2 appareils avec leurs **équipements*** s'effectue au tarif de 150€ et est assujettie à la remise d'un chèque de caution de 1 000€.
- 2) Le loueur est tenu de prendre toutes dispositions et assurances envers le matériel loué, y compris pour une prestation avec un technicien spécialisé dans l'animation ou la projection, pour les problèmes de dégâts causés au matériel par vandalisme ou mauvaises utilisations (Idem que pour la location de la salle ou des salles).
- 3) Dans le cadre d'animations ou de projections à caractères lucratives, le loueur devra avoir obtenu toutes les autorisations, licences, assurance (protection des biens et des tiers) certificats nécessaires et devra s'en justifier auprès de la mairie, avant cette manifestation.

La collectivité se réserve le droit d'autoriser ou non, cet évènement.

- 4) Un état contradictoire sera effectué, avant et après la location de ces deux appareils avec leurs **équipements***, en présence d'une personne représentant la commune d'ETOUTTEVILLE et le loueur. Cette garantie de 1 000€ sera restituée à la personne prenant acte et fait, de cette location placée sous sa responsabilité, si aucune détérioration de l'écran ou du rétroprojecteur avec leurs **équipements***, est constatée.
- 5) Si l'assurance contractée par le loueur ne couvre pas les frais occasionnés, la somme de 1 000€ sera retenue pour préjudice de détérioration et servira à effectuer le ou les remises en état de l'un ou l'autre de ces deux appareils ou de leurs équipements*.

Si toutefois le coût des réparations dépasse la valeur du chèque de caution de 1 000€, le complément de la dépense sera réclamé au loueur afin d'assurer la ou les remises en état de l'un ou l'autre de ces appareils avec leurs **équipements*** pour qu'ils retrouvent leur plein usage d'origine.

Le recouvrement de cette dépense auprès du loueur, se fera par l'émission d'un titre auprès du « Trésor Public ».

Etoutteville le,/...../ 2016 (Fait en deux exemplaires)

Le représentant de la Mairie

M.

Pour le locataire qui reconnaît avoir lu et pris
connaissance du présent contact de location et son annexe.

M.

(Suivi de la mention Lu et Approuvé)

N.B. : « Annexe au dos »



Termes de la location et utilisations du rétroprojecteur et de l'écran.

ANNEXE

Mise en service :

Mettre sur la position « ON » les deux disjoncteurs (écran et Projecteur) situés dans l'armoire de commande.

ECRAN

La descente et la remontée de l'écran s'effectue avec la clé mise à disposition dans l'armoire de commande, depuis le boîtier situé à droite de l'armoire de commande. A la fin de la location l'écran devra être remonté dans son logement de stockage.

RETROJECTEUR

La liaison entre le rétroprojecteur et votre PC (ou autre appareil) s'effectue avec l'un des deux câbles, HDMI ou VGA d'une longueur de 5 mètres chacun, depuis l'une des deux bornes de connexion HDMI ou VGA située dans l'armoire de commande.

Après utilisation ces câbles devront retrouver leur base de stockage initiale dans l'armoire de commande

La mise en service s'effectue avec le boîtier de télécommande mis à disposition dans l'armoire de commande.

A la fin de votre projection, vous allez devoir procéder à l'arrêt du rétroprojecteur. Lorsque vous effectuerez cette démarche, un décompteur sur le côté droit de l'écran va apparaître. ***Vous devrez attendre la fin du compte à rebours pour arrêter définitivement l'appareil.*** Le non-respect de cette close engendre la détérioration de la lampe du rétroprojecteur, avec la clause de retenue du chèque de caution (Pour information remplacement de la lampe 700€).

Toute intervention dans les divers menus du boîtier de commande engendrera la perte de la caution. Ce point fera l'objet d'un état contradictoire lors de la restitution de la location de ces deux appareils.

Équipements* dans l'armoire de commande :

- ❖ 1 clé permettant d'actionner la descente ou la montée de l'écran depuis le boîtier situé à droite à l'extérieur de l'armoire de commande.
- ❖ 1 boîtier de commande pour le rétroprojecteur.
- ❖ 1 câble avec à chaque extrémité une prise VGA d'une longueur de 5 mètres.
(N.B. : Ce type de câble transporte uniquement les « Images ».)
- ❖ 1 câble avec à chaque extrémité une prise HDMI d'une longueur de 5 mètres.
(N.B. : Ce type de câble transporte les « Images et le Son », ce qui nécessite probablement un ou des réglages sur le PC, sous la responsabilité de l'utilisateur.)